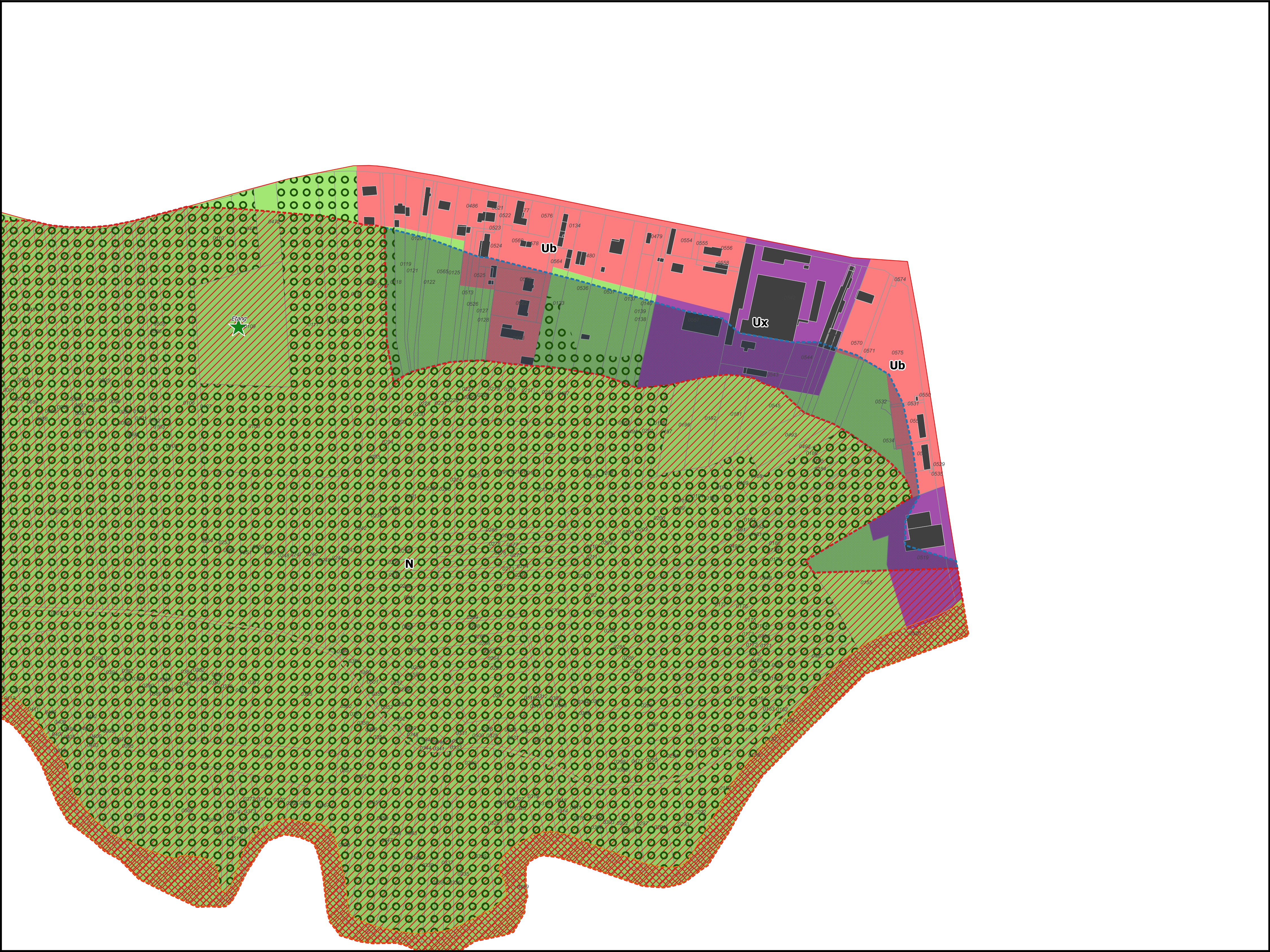
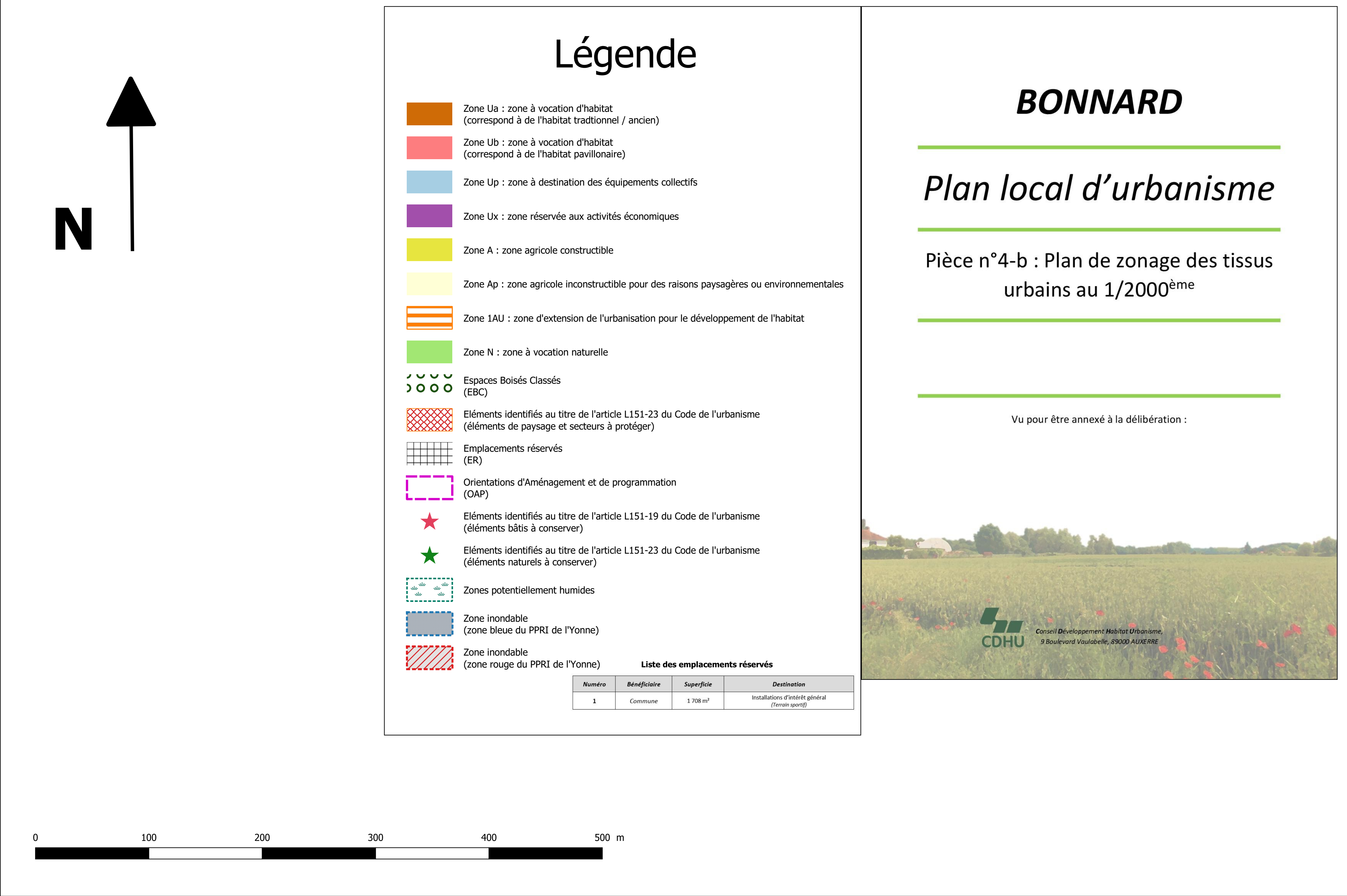
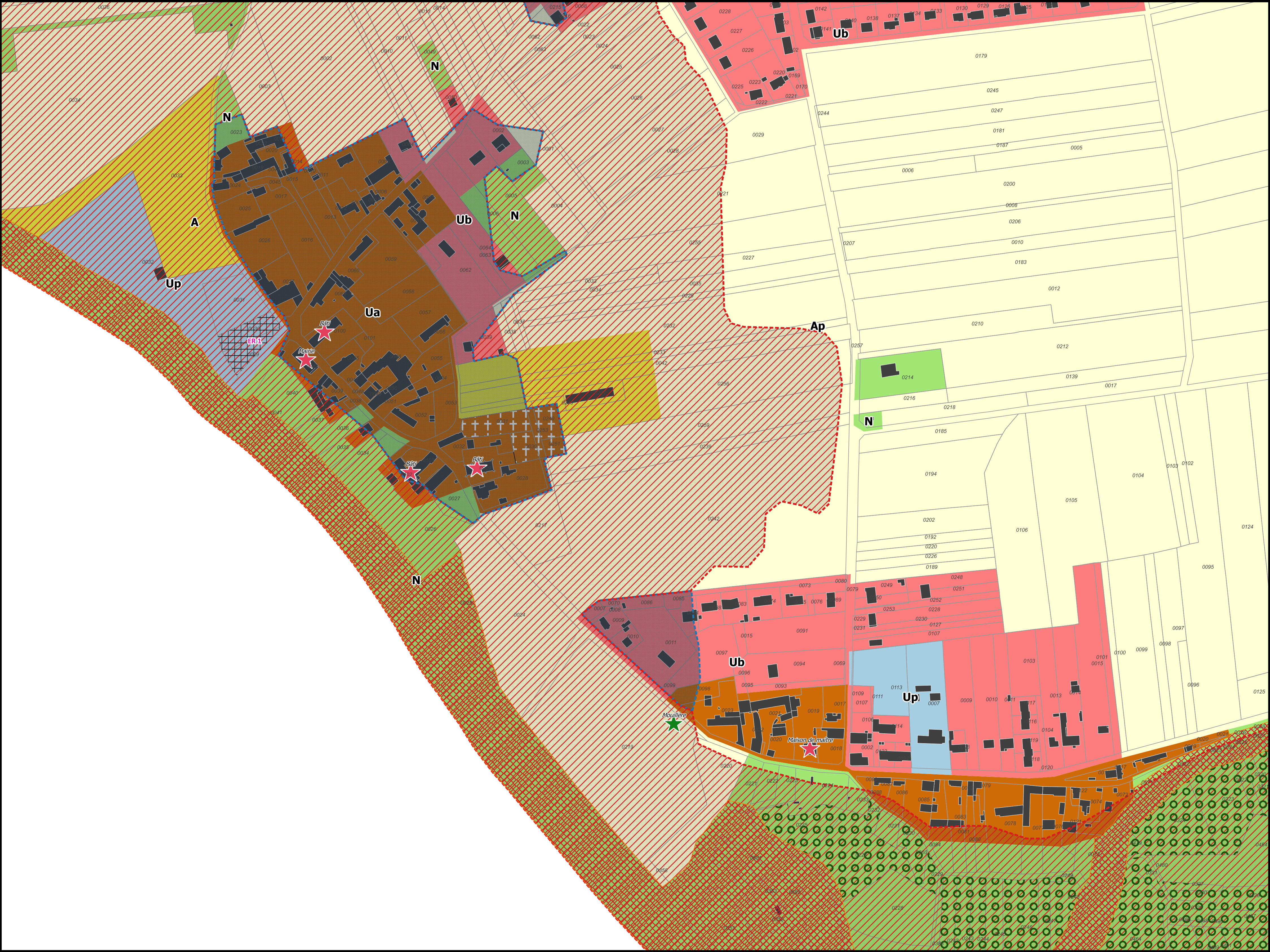
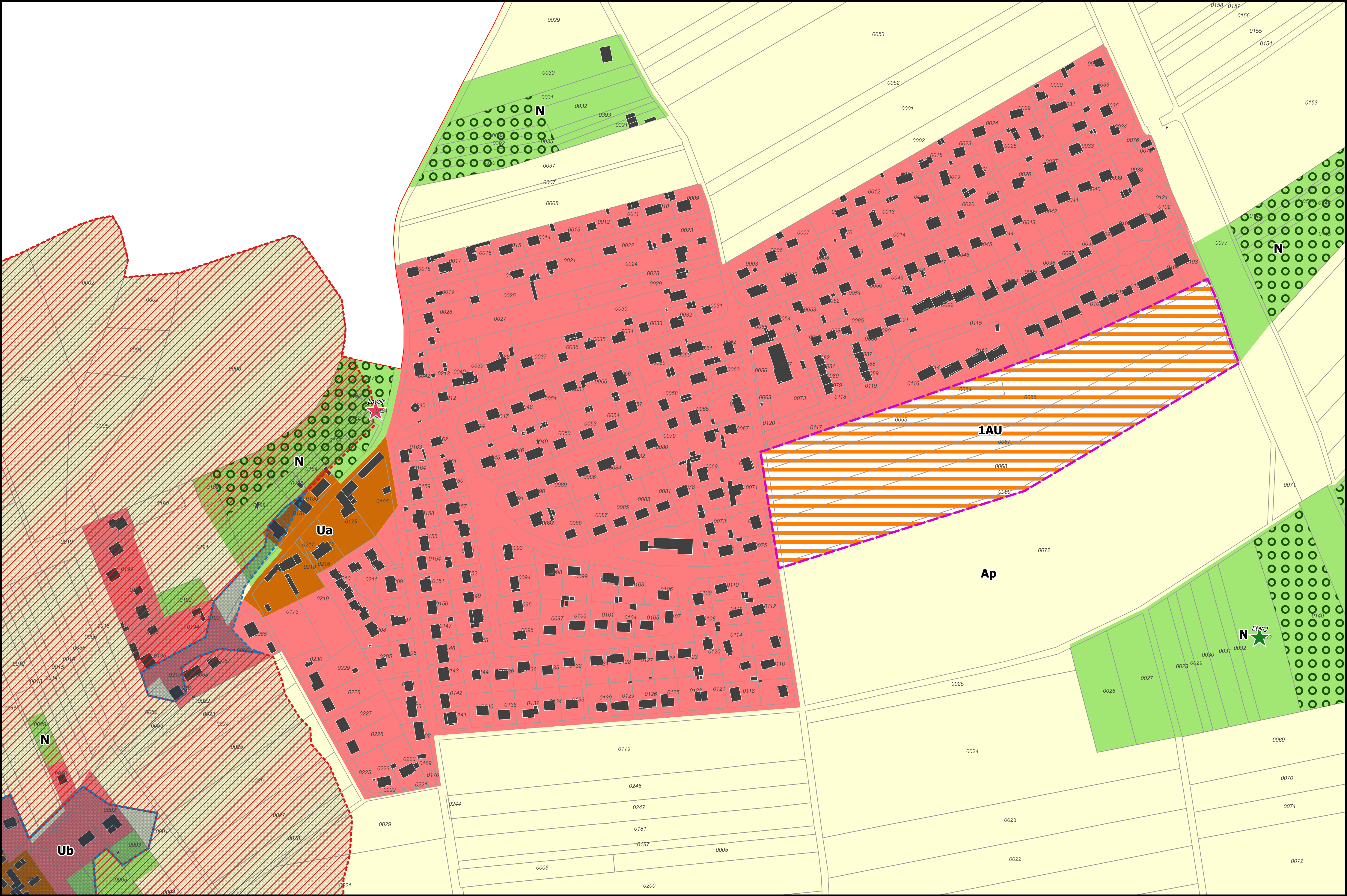




Légende

- Zone Ua : zone à vocation d'habitat (correspond à de l'habitat traditionnel / ancien)
- Zone Ub : zone à vocation d'habitat (correspond à de l'habitat pavillonnaire)
- Zone Up : zone à destination des équipements collectifs
- Zone Ux : zone réservée aux activités économiques
- Zone A : zone agricole constructible
- Zone Ap : zone agricole inconstructible pour des raisons paysagères ou environnementales
- Zone 1AU : zone d'extension de l'urbanisation pour le développement de l'habitat
- Zone N : zone à vocation naturelle
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (éléments de paysage et secteurs à protéger)
- Emplacements réservés (ER)
- Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (éléments bâtis à conserver)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (éléments naturels à conserver)
- Zones potentiellement humides
- Zone inondable (zone bleue du PPRI de l'Yonne)
- Zone inondable (zone rouge du PPRI de l'Yonne)

Liste des emplacements réservés

Numéro	Bénéficiaire	Superficie	Destination
1	Commune	1 708 m²	Installations d'éclairage public (Pavement)

BONNARD

Plan local d'urbanisme

Pièce n°4-b : Plan de zonage des tissus urbains au 1/2000^{ème}

Vu pour être annexé à la délibération :

CDHU
Conseil Développement Habitat Urbain
9 Boulevard Vaulabelle, 89000 AUXERRE